

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 06196

Numéro SIREN : 399 315 613

Nom ou dénomination : METRO FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2021 sous le numéro de dépôt 5509

**METRO FRANCE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 45.750.000 euros**  
**Siège social : ZA du Petit Nanterre**  
**5 rue des Grands Prés – 92024 NANTERRE**  
**R.C.S. NANTERRE 399 315 613**

**PROCES-VERBAL**  
**DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 30 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,  
Le 30 Novembre,  
A quatorze heures,

La société METRO HOLDING FRANCE, société anonyme au capital de 3.199.200 euros, dont le siège social est situé 47 Boulevard de Stalingrad – 94400 VITRY SUR SEINE, représentée par Monsieur Eric POIRIER,

agissant en qualité d'associé unique et propriétaire de 45.750 actions composant le capital de la société METRO FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 45.750.000 euros, dont le siège social est situé ZA du Petit Nanterre – 5 rue des Grands Prés – 92024 NANTERRE et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 399 315 613,

a pris les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique rappelle que des discussions et échanges de points de vue sont intervenus avec Monsieur Benoît FEYTIT-REBATTET, Directeur Général de la société METRO FRANCE.

Consécutivement, l'associé unique a pris la décision de révoquer Monsieur Benoît FEYTIT-REBATTET de son mandat de Directeur Général de la société METRO FRANCE avec effet au 30 novembre 2020.

L'associé unique précise à toutes fins utiles que, conformément aux dispositions des articles 12 et 13 des statuts, la révocation de Monsieur Benoît FEYTIT-REBATTET de son mandat de Directeur Général n'a pas à être motivée.

---

Lors des décisions relatives aux comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020, l'associé unique se prononcera sur le quitus à donner à Monsieur Benoît FEYTIT-REBATTET au titre de sa gestion.

---

## DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités de publicité prescrites par la loi, consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.



L'associé unique  
**METRO HOLDING FRANCE**  
Représentée par Eric POIRIER